

SAS NRJ REMY
16 Chemin de Donchery
08160 SAPOGNE-ET-FEUCHERES

Préfecture des Ardennes
Bureau des procédures environnementales

Sapogne-et-Feuchères, le 7 décembre 2021

Objet : Dépôt d'un dossier d'enregistrement d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement en application du Livre V, Titre Ier du Code de l'Environnement

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Pierre REMY, Président de la SAS NRJ REMY, ai l'honneur de vous transmettre par la présente l'examen d'un dossier de demande d'Enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (rubrique 2781-1-b) pour l'exploitation d'une installation de méthanisation agricole. Cette installation, implantée à l'adresse 16 chemin de Donchery, sur la commune de Sapogne-et-Feuchères est actuellement classée en Déclaration au titre des ICPE. J'ai pour projet de faire évoluer les capacités de traitement et la puissance installée de cette unité.

Dans le cadre de l'augmentation de puissance, le processus de méthanisation se fera à partir d'effluents d'élevage (lisiers et fumiers bovins, jus de fumière et de silo) et de matières végétales brutes (ensilages de CIVE, d'herbe et de maïs, déchets de céréales, déchets de pomme de terre). La quantité moyenne de matières traitées par jour sera de 47,4 tonnes par jour, soit un tonnage supérieur à 30 tonnes par jour, mais inférieur à 100 tonnes par jour.

La combustion du biogaz relèvera désormais du régime de la Déclaration ICPE, au titre de la rubrique 2910-A. La puissance calorifique totale de l'unité sera de 1,243 MW.

Dans le cadre de l'augmentation de puissance, une fosse de stockage déportée sera mise en place pour stocker le digestat liquide durant les périodes ne permettant pas l'épandage. Ce stockage déporté fait l'objet d'une Déclaration sous la rubrique 2171.

L'unité de méthanisation ne génèrera pas de rejet d'eaux résiduaires, l'intégralité des matières étant traitée et valorisée par épandage sur les terres agricoles des exploitations des porteurs de projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Président de la SAS NRJ REMY

M. Pierre REMY